

Pédibus

Source

Bureau suisse de prévention
des accidents bpa
Laupenstrasse 11
CH-3008 Berne

Tél. 031 390 22 22
Fax 031 390 22 30
E-mail info@bpa.ch
Internet www.bpa.ch

Personne responsable

Markus Cotting

Informations sur le ramassage scolaire Pédibus

Le Pédibus – „autobus pédestre“ – fonctionne comme un bus scolaire. Il accueille des enfants (passagers) en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire fixe. Mais la grande différence, c'est que les enfants vont à pied, accompagnés par des adultes.

Il serait souhaitable que les parents accompagnent eux-mêmes leurs enfants à l'école – les tout petits surtout. Mais de nos jours, ces conditions sont de plus en plus rarement réunies. C'est là que la mise sur pied d'une ligne Pédibus peut s'avérer précieuse. Contrairement au transport en voiture, l'autobus pédestre favorise la socialisation et l'activité physique des enfants. Les enfants apprennent en imitant le comportement exemplaire des accompagnants. Ces derniers peuvent augmenter le succès de l'apprentissage en fournissant des explications ou en complimentant les enfants pour leur bon comportement.

Le Pédibus est une mesure organisationnelle possible qui contribue à la sécurité du chemin de l'école. Mais il ne saurait remplacer l'assainissement d'endroits dangereux et de points noirs dans la circulation routière.

Les points suivants doivent être pris en compte lors de la création et de l'exploitation d'une ligne Pédibus:

Comment procéder?

Planifier l'itinéraire et les arrêts devrait se faire en collaboration avec les autorités communales, les instructeurs de la circulation de la police ainsi qu'avec les associations concernées (par ex., associations de parents).

Groupe-cible

Les enfants des classes enfantines, 1^{ère} et 2^{ème} primaire constituent le groupe-cible. Il est important que les enfants n'aient pas à traverser des routes très fréquentées pour rejoindre leur arrêt Pédibus.

Si un enfant loupe son Pédibus, il faut qu'il sache ce qu'il doit faire (par ex., retourner chez lui, aller chez des connaissances, etc.).

Les enfants qui prennent le Pédibus doivent aller à pied et ne pas utiliser des engins assimilés à des véhicules comme des trottinettes, par exemple.

Longueur des lignes

Pour ne pas épuiser les enfants, la distance ne devrait pas dépasser 1 à 1,5 km.

Personnes accompagnantes

Les personnes accompagnantes doivent être de toute confiance. Elles connaissent les endroits dangereux que les enfants rencontrent sur le chemin de l'école.

Pour que les enfants puissent les reconnaître, il est souhaitable qu'elles portent un signe distinctif (par ex., badge nominal, insigne à épingler).

Les personnes accompagnantes ainsi que les remplaçant-e-s figurent sur un plan d'engagement qui est remis aux parents concernés en temps utile.

Il est recommandé de prévoir deux accompagnants adultes par ligne Pédibus.

Règles de comportement

Il est recommandé de formuler des règles de comportement pour les personnes accompagnantes ainsi que pour les enfants et de les communiquer en temps utile aux parents.

Responsabilité

Les personnes qui organisent ou s'occupent des lignes Pédibus assument une certaine responsabilité quant à la sécurité et au bien-être des enfants.

Mais en confiant leurs enfants aux personnes accompagnantes, les parents n'en sont pas totalement quittes de leur responsabilité. Ils doivent, par ex., veiller à ce que leurs enfants puissent, en sécurité, aller de chez eux à leur arrêt Pédibus et retour.

Assurance

Le Bureau suisse de prévention des accidents bpa a conclu, pour les personnes accompagnantes, une assurance accidents et responsabilité civile auprès de la Zurich Assurances. Pour de plus amples renseignements (par ex., prestations de l'assurance, inscription, etc.), veuillez vous adresser au bpa.

Informations complémentaires sur ce thème:

bpa actuel n° 2003/4, page 12

Ville de Lausanne, Service de la jeunesse et des loisirs, Bureau de la déléguée à l'enfance, Chauderon 9, 1003 Lausanne, Tél. 021 315 68 30, Fax 021 315 60 11, www.lausanne.ch/pedibus

Brochure „Pédibus“; Association Transports et Environnement ATE, Rue de Montbrillant 18, 1201 Genève, tél. 022 734 70 64, fax 022 734 70 84, courriel: conseil@ate.ch ou www.ate.ch.